



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20240923-2024\_09\_03-DE



En e  
Présents : ..... 15  
Votants : ..... 15  
Absents : -excusés :  
Procurations : .....

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024\_09\_03

### Objet : Election des adjoints

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 20 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 17 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

**Présents** : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHÉL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointes, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique, Mme FLEURY Aurore, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, M. DELAIRE Claude, M. LOURENCO Florian conseillers municipaux.

### Absent :

### Absents excusés :

### Exclus :

### Procurations :

**Secrétaire de séance** : Mme FORESTIER Nathalie

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

**Considérant** que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Monsieur GATINEL Didier, Maire, enregistre la liste déposée par M. MESSAHÉL Maurice, conseiller municipal et intitulé « Liste de M. MESSAHÉL Maurice »

Le dépouillement du vote a les résultats ci-après :

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins :	15
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8



**COMMUNE DE LUSSAC**

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20240923-2024\_09\_03-DE

En exercice : .....

Présents : ..... 15

Votants : ..... 15

Absents : -excusés :

Procurations : .....

A Lussac, le 20/09/2024

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

- « liste de M. MESSAHEL Maurice » : 15 voix

La liste de M. MESSAHEL Maurice ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- M. MESSAHEL Maurice
- Mme FORESTIER Nathalie
- M. LAGARDE Dominique

A Lussac, le 20/09/2024

Le Maire,

Didier GATINEL

